



## Editorial

Le 6 mai 1993, naissait la Communauté de Communes du Pays de Padirac par arrêté de Mr le Préfet du Lot fixant la création de la Communauté avec ses statuts. Cette date est l'aboutissement d'un travail amont très important des élus et des secrétaires de mairie pour préparer le contrat de « mariage » entre les communes membres.

Les **projets** fédérateurs sont : l'aménagement du marais de Bonnefont, la protection et la mise en valeur du site archéologique des Fieux, la mise en place de la zone artisanale de Rignac. A côté de ces trois grands projets structurants, des **actions** : la bascule publique à Thégra, le marché des producteurs de pays l'été à Miers ; et au fil des compétences

transférées, des **services** : la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés, l'aide au secrétariat de chaque commune par la mise à disposition d'un soutien administratif, la mise en place d'un office de tourisme sur l'ensemble du territoire, et tout dernièrement l'entretien de la voirie.

La mission est grande, c'est pour cela qu'elle est enthousiasmante. Je remercie les collègues élus, les personnels techniques et administratifs pour leur travail et leur confiance. Au fil des ans, la Communauté de Communes du Pays de Padirac est devenue une véritable entreprise qui œuvre au service de tous pour le mieux être de chacun.

Marie Hélène Malaurie.

# PAYS DE PADIRAC : LES 10 ANS

**SAMEDI 24 MAI 2003**  
**JOURNEE PORTES OUVERTES**  
**à la Communauté de Communes**  
**du Pays de Padirac**  
- visite des locaux  
- présentation des divers projets  
**de 10h à 17h**

Renseignements page 4

### Sommaire :

- *Historique & compétences* : page 2
- *Fonctionnement, bureau & délégués* : page 3
- *Commissions & personnel* : page 4

# HISTORIQUE DU PAYS DE PADIRAC

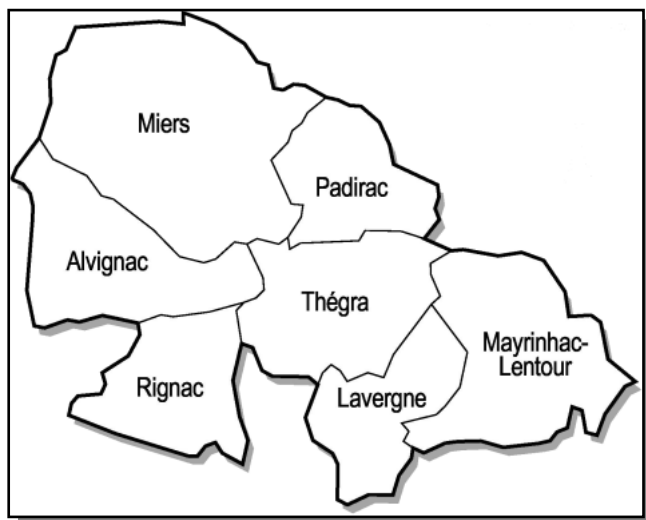
« Ils se sont unis. Par raison, par affinité, par amour du Pays, de leur village : bien décidés à tirer le meilleur parti de la nouvelle loi... » titrait la Dépêche du 19 août 1992.

La nouvelle loi, votée le 6 février 1992, permet aux communes qui se regroupent de passer d'une Intercommunalité de service (SIVU / SIVOM) à une Intercommunalité de projets (communauté de communes) grâce à l'obtention d'aides de l'Etat et à l'attribution d'une fiscalité propre. Les communes ont vite compris qu'elles ne pouvaient assumer seules certaines dépenses d'investissement et ont donc été séduites par cette nouvelle forme de regroupement.

Dès juillet 1992, premières prises de contact... première réunion officielle le 17 juillet 1992 pour information et débat sur l'opportunité de la création d'une Communauté de Communes. A cette réunion, il est décidé de rencontrer le Sous-Préfet de Gourdon et il est demandé à chaque Conseil municipal des communes intéressées de délibérer pour donner un avis sur ce projet.

Le 5 août, cinq communes ont déjà voté une délibération de déclaration d'intention : Lavergne, Mayrinhac-Lentour, Padirac, Rignac et Thégra.

L'arrêté préfectoral du 6 mai 1993 crée la Communauté de Communes du Pays de Padirac qui regroupe alors 6 communes : Miers s'ajoutant aux 5 communes précédemment citées.



Cartographie des 7 communes membres en 2003



Photo-montage des maires portant création de la Communauté-1993  
De gauche à droite, debout : Mrs Bergougnoux, Pasquié et Baquet ;  
devant : Mr Campcros, Mme Malaurie et Mr Counord

Concernant les compétences attribuées, la loi définit des compétences obligatoires et optionnelles :

#### Compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace (réserves foncières et urbanisme)
- actions de développement économique (zone d'activités)

Compétences optionnelles prises par la Communauté :

- groupe protection et mise en valeur de l'environnement qui regroupe :

\* collecte sélective

\* marais, cours d'eau

\* sites archéologiques, sites ruraux, sentiers et circuits de randonnée

- lutte contre l'incendie
- développement de l'information touristique : Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Padirac (animations sur sites des Fieux, marais et sentiers)
- entretien de la voirie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Communauté de Communes s'est élargie en accueillant une commune supplémentaire : Alvignac. La Communauté compte désormais environ 1600 foyers et une dynamique toujours intacte.

# FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

---

Après chaque renouvellement des Conseils municipaux, ceux-ci désignent parmi les membres du Conseil municipal des délégués qui siègeront au Conseil de Communauté. Leur nombre est fonction de la population de chaque commune membre (3 titulaires et 2 suppléants jusqu'à 499 habitants et 4 titulaires et 3 suppléants au delà de 500 habitants).

Le Conseil de Communauté élit ensuite parmi ses membres un Président et fixe la composition du Bureau auquel il délègue certaines de ses attributions.

Des commissions spécifiques (page 4) sont constituées et travaillent sur les différents projets ou services en fonction de leurs attributions. Elles font des propositions qui sont par la suite débattues en Bureau ou en Conseil de Communauté.

Pour assumer l'ensemble de ses compétences, le Conseil de Communauté vote un budget semblable à celui des communes dans lequel sont inscrites dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

- Les recettes de fonctionnement sont constituées d'une part par la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat et d'autre part par le produit

fiscal des 4 taxes, voté par le Conseil de Communauté. Ces 4 taxes sont identiques à celle des communes : Taxe foncière, bâti et non bâti, Taxe d'habitation et Taxe professionnelle. En ce qui concerne la Taxe professionnelle, celle-ci peut prendre une forme différente sur certaines zones définies par le Conseil de Communauté. Elle s'appelle alors Taxe professionnelle de zone et remplace la Taxe professionnelle de la commune et de la Communauté sur cette zone.

- Les recettes d'investissement permettent de réaliser des projets importants, d'intérêt communautaire. Elles proviennent du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe, lesquels interviennent de façon différente suivant la nature de chaque projet. Les autres recettes d'investissement sont constituées soit de fonds propres de la Communauté provenant d'un excédent de fonctionnement soit des emprunts qu'elle contracte.

La Communauté de Communes assure certains services comme la collecte des ordures ménagères et l'entretien de la voirie communale. Pour ce faire elle dispose d'un personnel qui lui est propre, ainsi la Communauté est dotée d'une équipe technique et du personnel administratif nécessaire au fonctionnement de la structure (page 4).

## **Bureau :**

Présidente :  
Mme MALAURIE

Vice-présidents :  
Mr CAMPCROS, Mr MARTIN, Mr BROUQUI

Membres :  
Mme POUZALGUES, Mr WATTIER, Mr CINIER, Mr VERDIER, Mr CALMON,  
Mme PELAPRAT, Mr LAMOTHE, Mr BARBIE, Mr DOUMERC, Mr LAGARRIGUE

## DELEGUES AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT

---

### **- Délégués au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy :**

Mme MALAURIE, Mr SIRIEYS, suppléants : Mrs LANDES et VERDIER

### **- Délégués au S.Y.D.E.D. du Lot :**

Mr BARBIE, suppléant : Mr BROUQUI

### **- Déléguée au Syndicat A.G.E.D.I. :**

Mme THOMAS

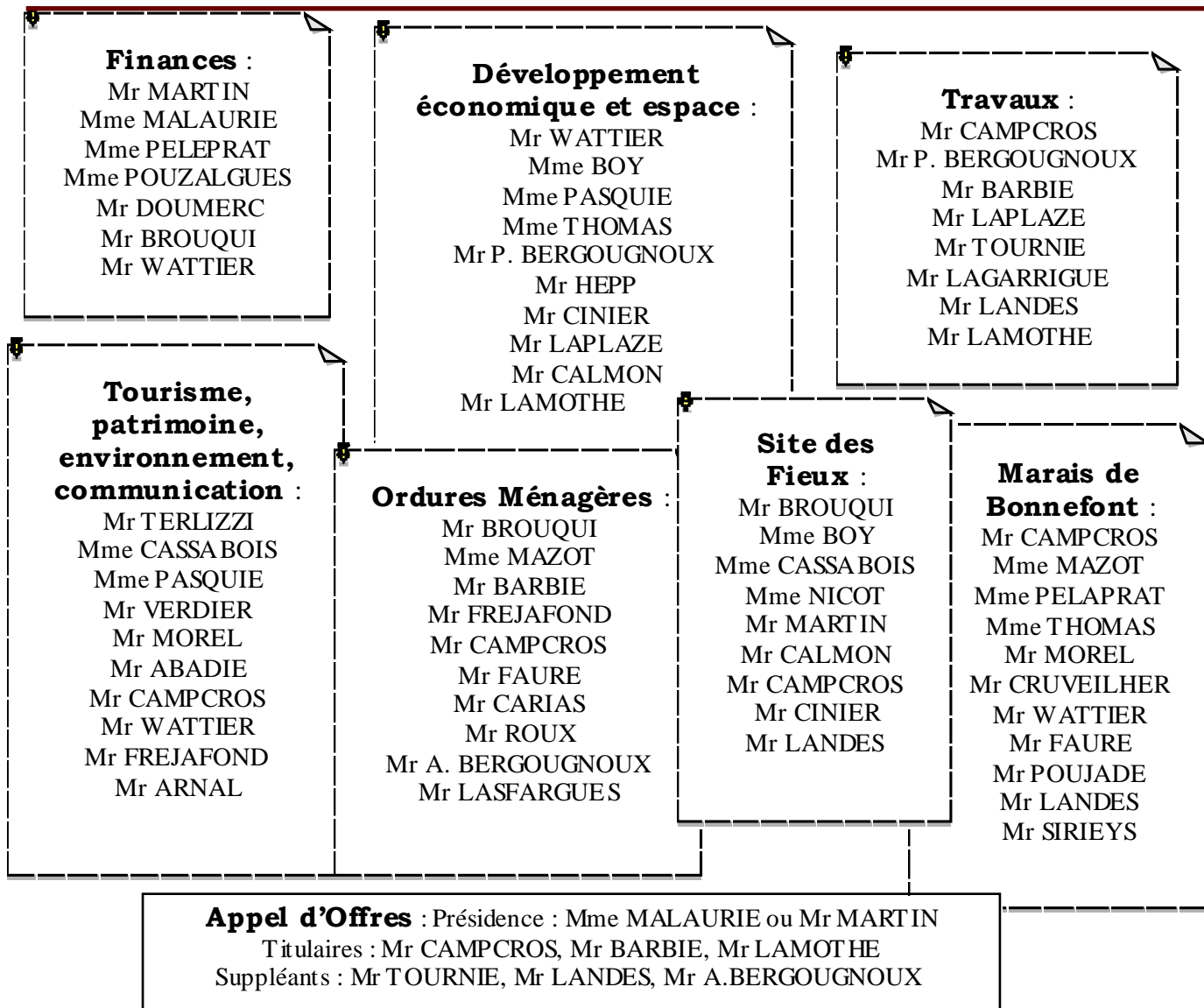
### **- Délégués au SIVOM de St CERE :**

Mr CAMCROS, suppléant : Mr SIRIEYS

### **- Délégués au SIVU BAG-DM:**

Mrs LASFARGUES et HEPP, suppléants : Mrs POUJADE et DOUMERC

# LES COMMISSIONS



## LE PERSONNEL

### *Equipe Technique :*

Mr Alain BREL, Mr Jean-Pierre BERGUES,  
Mr Alain BOUZOU, Mr Jacques CADIERGUES  
Mr Jean-Noël PELISSIE, Mr Patrick CHASSARD

### *Equipe Administrative :*

Mr Jean-Claude SALGUES, Melle Aurore BOUAT  
Melle Sonia CHASSANG, Melle Séverine BONNET  
Mr Fabien FERRANDEZ

## **JOURNEE PORTES OUVERTES le 24 mai 2003 de 10h à 17h**

La Communauté de Communes du Pays de Padirac vous propose :  
la visite de ses locaux, la présentation par le personnel du matériel et des projets intercommunaux en cours (marais de Bonnefont, sentiers de randonnée, tri sélectif, Fieux...)  
Journée d'information, de communication, d'échanges ouverte aux habitants du territoire de la Communauté - Collations au fil de la journée  
**VENEZ NOMBREUX VOUS INFORMER**